

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 17/10/2018
--

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, J.VARLET, T.DOUILLY, D.SAUVAGE

Excusé : MM. C.FOURNIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de Longuenesse Mala Foot : lu et commenté.

Courrier de Seninghem : lu et commenté, la Commission ne peut donner une suite favorable à la demande : transmis à la Commission Ethique.

Mail perso de l’entraîneur des U17 de Bourthes : lu et commenté, la commission ne peut donner une suite favorable à la demande.

Journée du 23/09/2018

SD7F-51716.1 BOISDINGHEM ZUDASQUES B/LOTTINGHEM B. 2^{ème} forfait de Lottinghem B. Homologué : BOISDINGHEM ZUDASQUES B 3 – LOTTINGHEM B 0 par forfait. Amende 35€ à Lottinghem.

Journées du 01 au 07/10/2018 :

SD1A-50013.1 RECQUES SUR HEM/ST QUENTIN BLESSY. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD2A-50147.1 COULOGNE B/SANGATTE. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD3D-50463.1 BOULOGNE ESL B/ETAPLES AS C. 1^{er} forfait de Etaples AS C (mail du club). Homologué : BOULOGNE ESL B 3 – ETAPLES AS C 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Etaples AS. Match retour le 24/03/19 à Boulogne ESL.

SD3E-50506.1 GUINES ES B/CALAIS CATENA. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD4E-50734.1 PONT DE BRIQUES/CONTEVILLE WIERRE EFFROY B. 1^{er} forfait de Conteville Wierre Effroy B. Homologué : PT DE BRIQUES 3 – CONTEVILLE WIERRE EFFROY B 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Conteville Wierre Effroy. Match retour le 24/03/19 à Pont de Briques.

SD6C-51230.1 NIEURLET/ARQUES ES D. Match non joué suite à la non-conformité du terrain déclaré impraticable par l’arbitre officiel de la rencontre. Lecture faite des pièces au dossier. Considérant que la responsabilité du club recevant est engagée quant à l’entretien du terrain, la Commission décide de donner match perdu à Nieurlet par pénalité. Homologué : NIEURLET 0 – ARQUES ES D 3 par pénalité. Amende 50€ à Nieurlet.

SD7A-51496.1 CALAIS SO C/AMBLETEUSE D. 1^{er} forfait de Ambleteuse D. Homologué : CALAIS SO C 3 – AMBLETEUSE D 0 par forfait. Amende 22€ à Ambleteuse. Match retour le 24/03/19 à Calais SO.

SD7E-51677.1 BERCK GENTY B/BEAURAINVILLE C. 2^{ème} forfait de Beaurainville C. Homologué : BERCK GENTY B 3 – BEAURAINVILLE C 0 par forfait. Amende 35€ à Beaurainville. Match retour le 24/03/19 à Berck Genty.

FEM à 8-51908.1 Homologué : CALAIS CATENA 1 – WISSANT 11.

U15à8D4B-53094.1 MERLIMONT/GROUP.LOISON AUCHY. Non utilisation de la tablette (utilisateur non habilité). Homologué : MERLIMONT 0 – GROUP. LOISON AUCHY 4 par pénalité. Amende 80€ à Merlimont.

U15à8D4B-53102.1 GROUP.LOISON AUCHY/GROUP. SPORTING CLUB. Forfait général de Group.Sporting Club : amende 43€.

U13 Nord D3B- 55447.1 STE MARIE KERQUE/CALAIS SO. 2^{ème} forfait de CALAIS SO. Homologué : STE MARIE KERQUE 3 – CALAIS SO 0 par forfait. Amende 12€ à Calais SO.

U13 Ouest D4B- 54132.1 PT BRIQUES/CONTEVILLE RETY. Non envoi de la feuille de match. Homologué : PONT DE BRIQUES 0 – CONTEVILLE RETY 3 par pénalité. Amende 20€ à Pont de Briques.

U11 Nord D3A- 54270.1 VIEILLE EGLISE/CALAIS CATENA. 1^{er} forfait de Vieille Eglise. Homologué : VIEILLE EGLISE 0 – CALAIS CATENA 3 par forfait. Amende 12€ à Vieille Eglise.

U11 Sud D3B-55361.1 BLANGY SUR TERNOISE/HESDIN OL B. 1^{er} forfait de Blangy sur Ternoise (mail du club). Homologué : BLANGY SUR TERNOISE 0 HESDIN OL B 3. Amende 12€ à Blangy sur Ternoise.

U11 Est D1A-54414.1 ARDRES/MARCK. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 02/11/18 à 9H30.

Le Président de séance : J.VARLET

Le Secrétaire : F.PORET